



DROIT, ECONOMIE, GESTION

Préparation au concours du centre régional de formation professionnelle des avocats - CRFPA



Composante
Collège
Sciences
Sociales et
Humanités
(SSH)

Présentation

La formation professionnelle exigée pour l'exercice de la profession d'avocat est subordonnée à la réussite à l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats (CRFPA), couramment appelé « école d'avocats » (EDA).

Cliquez pour obtenir le détail des épreuves : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051324003>

Documents autorisés pour le concours du CRFPA :
<https://www.cnb.avocat.fr/fr/actualites/examen-dacces-au-crfpa-2025-documents-pouvant-etre-utilises-par-les-candidats-pour-les-epreuves>

Indicateurs de réussite

Taux de réussite 2023/2024 : 17.5 %

Objectifs

L'objectif de cette formation est de préparer les étudiants à l'examen d'entrée au CRFPA qui a lieu une fois par an.

Savoir-faire et compétences

- **Droit administratif**

Le programme fixé par l'arrêté du indique :

« Droit administratif spécial : fonction publique d'État, droit des travaux publics, contrats et marchés publics et droit des étrangers ».

Les « contrats et marchés publics » s'entendent de tous les contrats et marchés publics.

- **Droit international et européen**

Le programme fixé par l'arrêté du indique :

« Droit international privé (y compris le droit international privé de l'Union européenne) ».

Ceci inclut le droit de la nationalité.

- **Droit fiscal**

Le programme fixé par l'arrêté du indique :

« IV. – L'imposition du revenu et du patrimoine des personnes physiques (l'impôt sur le revenu, l'imposition du patrimoine) ».



Ceci inclut l'imposition de la transmission, à titre gratuit ou onéreux, du patrimoine des personnes physiques (y compris de leurs biens à caractère professionnel).

Organisation

Organisation

Contenu de la préparation CRFPA

Admissibilité

- Épreuve 1 : Note de Synthèse
- Épreuve 2 : Droit des Obligations
- Épreuve 3 : 1 Matière au choix

- Droit Civil

- Droit des Affaires

- Droit Social

- Droit pénal

- Droit Administratif

- Droit Fiscal

- Droit International et Européen

- Épreuve 4 : 1 Matière de procédure au choix

- Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends

- Procédure Pénale

- Procédure administrative et contentieuse

Admission

- Épreuve 1 : Grand Oral

Droit de l'Homme et libertés fondamentales

- Épreuve 2 : Langue vivante

Anglais

Admission

Conditions d'admission

- [Accès direct](#) pour les étudiants ayant validé un M1 de droit à l'UPPA
- Accès via [eCandidat](#) | 🗉 pour les étudiants ayant validé un master de droit dans une autre université française

Modalités d'inscription

Choix de matière - session 2025

Une fois votre [inscription administrative](#) terminée, merci de compléter le Formulaire choix de matière session 2025 - inscription pédagogique (disponible en téléchargement ci-contre) et de le retourner 📧 [par mail](#) ou l'amener au [bureau FTLV](#) en main propre.

Infos pratiques



Contacts

Contact administratif

Institut d'Études Judiciaires

✉ secretariat-iej@univ-pau.fr

Responsable pédagogique

Arnaud LECOURT

✉ arnaud.lecourt@univ-pau.fr

Formation continue et alternance

DFTLV

☎ +33 5 59 40 78 88

✉ accueil.forco@univ-pau.fr

Handicap

Mission Handicap

☎ +33 5 59 40 79 00

✉ handi@univ-pau.fr